

ARSEP
14, rue Jules Vanzuppe
94200 Ivry-sur-seine

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DE LA FONDATION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017

AUDIT ET COMPTABILITE SAS

189, rue de Courcelles – 75017 Paris
Téléphone : 01 46 24 83 90

ARSEP – Fondation reconnue d'utilité publique

Siège social : 14, rue Jules Vanzuppe, 94200 Ivry-sur-seine
N° Siret : 313 721 409 00040

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs les membres de la Fondation,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation ARSEP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

- **Référentiel d'audit**

J'ai effectué cet audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du premier jour du présent exercice à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport du Trésorier et des autres documents adressés au Conseil

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés au Conseil sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance de la Fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants que vous avez désignés.

VI. Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient

mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris
Le 15 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal line and a vertical stroke, all written over a long, slightly upward-sloping horizontal line.

Frédéric DUCAFFY
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

BILAN ACTIF

En euros	Notes	Brut	Amortissement / Dépréciation	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations incorporelles	3.1.1				
Autres immobilisations incorporelles		179 434	153 986	25 448	41 694
Immobilisations corporelles	3.1.2				
Terrains		99 400		99 400	99 400
Constructions		397 600	105 180	292 420	301 117
Installations techniques, Mat. Outil.		42 863	33 695	9 168	12 543
Autres immobilisations corporelles		49 613	16 892	32 721	840
Immobilisation en cours		0		0	0
Immeubles reçus en legs	3.1.4.1	15		15	15
Immobilisations financières					
Titres reçus en legs	3.1.4.2	114 023	657	113 366	112 540
Autres immobilisations financières	3.1.3	1 609 992		1 609 992	1 589 905
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)		2 492 940	310 410	2 182 530	2 158 055
Stock	4.1	11 942	0	11 942	11 211
Créances	4.2				
Libéralités et dons à recevoir		499 831		499 831	373 949
Fournisseurs débiteurs		0		0	7 411
Autres créances		0		0	2 692
Trésorerie	3.1.7				
Valeurs mobilières de placement		734 416		734 416	698 766
Disponibilités		1 680 962	3 547	1 677 414	1 704 978
Comptes de régularisation	4.4				
Charges constatées d'avance		9 506		9 506	6 469
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		2 936 657	3 547	2 933 110	2 805 476
TOTAL GENERAL (I à II)		5 429 597	313 957	5 115 640	4 963 531

Les notes indiquées ci-dessus renvoient aux paragraphes des compléments d'information au bilan et au compte de résultat de l'annexe

BILAN PASSIF

En euros	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Dotations sans droit de reprise	3.1.7		
Statutaire		2 500 000	2 200 000
Autre		0	0
Report à nouveau		763 499	81 399
Résultat de l'exercice (Excédent ou Perte)		172 333	982 100
FONDS PROPRES (I)		3 435 832	3 263 499
FONDS DEBIES A LA RECHERCHE PAR LES DONATEURS (II)	3.1.8	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES	3.1.10	72 282	79 290
Emprunts		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.2	63 672	56 773
Dettes fiscales et sociales	4.2	90 912	81 411
Dons affectés par le Comité Scientifique et notifiés par le Conseil d'Administration	3.1.11	1 452 942	1 482 557
DEBIES (III)		1 607 526	1 620 741
TOTAL GENERAL (I à III)		5 115 640	4 963 531

Les notes indiquées ci-dessus renvoient aux paragraphes des compléments d'information au bilan et au compte de résultat de l'annexe

COMPTE DE RESULTAT

En euros	Notes	31.12.2017	31.12.2016	Variation	%
Dons, Legs et Libéralités		3 594 569	3 550 621	43 949	1%
Lettre ARSEP		328 225	386 866	-58 641	-15%
Ventes de livres et cartes de vœux		12 517	15 932	-3 415	-21%
Reprise /amortis., provisions & transfert de charges		15 526	15 775	-249	-2%
Report des ressources antérieures affectées par les donateurs	3.1.8-4.7	0	0	0	0%
Autres produits		209 489	116 761	92 728	79%
Total produits d'exploitation		4 160 326	4 085 954	74 372	2%
Autres achats et charges externes		1 062 099	1 000 313	61 786	6%
Impôts, taxes et versements assimilés		28 031	23 836	4 194	18%
Salaires & Traitements	4.3	342 897	305 438	37 459	12%
Charges sociales		144 398	131 290	13 108	10%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3.1.1-3.1.2	42 970	47 676	-4 706	-10%
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		0	3 108	-3 108	-100%
Dotations aux provisions pour risques & charges		4 992	22 115	-17 123	-77%
Engagements à réaliser sur ressources affectées par les donateurs	3.1.8-4.7	0	0	0	0%
Subventions Recherche	3.1.11-4.7	2 424 390	1 615 113	809 277	50%
Autres charges		1 526	706	820	116%
Total charges d'exploitation		4 051 303	3 149 596	901 707	29%
RESULTAT D'EXPLOITATION		109 022	936 358	-827 335	-88%
Produits de valeurs mobilières de placement		11 046	6 872	4 174	61%
Reprises financières		10 322	162	10 161	6287%
Autres produits financiers		50 705	53 682	-2 977	-6%
Intérêts & autres charges financières		6 315	3 840	2 475	64%
Dotation financière		2 414	11 184	-8 770	-78%
RESULTAT FINANCIER	3.1.12	63 345	45 692	17 653	39%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	50	-50	-100%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		34	0	34	0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-34	50	-84	
EXCEDENT OU PERTE		172 333	982 100	-809 767	-82%
Contribution volontaire en nature					
Prestation en nature		2 305 687	738 846		
Dons en nature		2 680	3 337		
Total des produits		2 308 367	742 183		
Mise à disposition gratuite		2 308 367	742 183		
Total des charges		2 308 367	742 183		

Les notes indiquées ci-dessus renvoient aux paragraphes des compléments d'information au bilan et au compte de résultat de l'annexe

1 Présentation des Comptes Annuels

La Fondation Arsep présente :

- un bilan ;
- un compte de résultat ;
- une annexe comprenant le compte annuel d'emploi des ressources.

2 Faits caractéristiques

L'excédent de l'exercice 2016 de 982 K€ a été affecté pour 300 K€ en dotation sans droit de reprise et pour 682 K€ en report à nouveau.

3 Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément au plan comptable général et aux dispositions comptables applicables aux associations, fondations et fonds de dotation, telles que définies par le règlement du CRC N°99-01 du 16 février 1999 modifié par les règlements CRC n°2008-12 du 7 mai 2008 et n°2009-01 du 3 décembre 2009.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont par ailleurs été établis également en conformité avec les règlements comptables :

- 2000-06 concernant les passifs ;
- 2002-10 et 2003-07 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs ;
- 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Nous précisons que les fonds dédiés correspondent à la partie des dons affectés par les financeurs à des actions ou programmes spécifiques qui n'est pas encore dépensée à la clôture de l'exercice. Ils sont enregistrés dans un compte de passif et mouvementés par des comptes de charges et produits spécifiques aux associations (comptes 1 : Fonds dédiés, comptes 689 d'engagements à réaliser et 789 de ressources antérieures mais utilisées au cours du dernier exercice). Les affectations des autres ressources instruites par le Conseil Scientifique figurent dans un compte d'autres dettes et sont mouvementées en compte de charges (généralement subventions attribuées n°657).

✓ **Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu.

✓ **Changement de méthode de présentation**

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

✓ **Circonstances empêchant la comparaison**

Néant.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2017

	(1)	(3)		(2)	(4)
EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées de N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE (1)		734 972
1- RECHERCHE ET AUTRES MISSIONS SOCIALES	2 888 064	2 888 064	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	3 694 505	3 694 505
1-1 Réalisées en France	2 582 576	2 582 576	1-1 Dons et legs collectés	3 420 057	3 420 057
- Actions réalisées directement	2 553 860	2 553 860	- Dons manuels non affectés	2 426 113	2 426 113
- Versements à d'autres organismes agissant en France	28 716	28 716	- Dons manuels affectés	-	-
1-2 Réalisées à l'étranger	305 488	305 488	- Legs et autres libéralités non affectés	993 943	993 943
- Actions réalisées directement	305 488	305 488	- Legs et autres libéralités affectés	-	-
- Versements à un organismes central ou d'autres organismes	-	-	1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	274 448	274 448
2- RECHERCHE DE RESSOURCES	706 610	616 458	- Produits des manifestations	272 324	272 324
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	616 458	616 458	- Produits financiers	2 124	2 124
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	90 152	-			
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	-	-			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	457 985	35 674	2- AUTRES FONDS PRIVÉS	429 614	
		3 540 197	3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 670	
			4- AUTRES PRODUITS	81 180	
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	4 052 660		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	4 206 968	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	7 406		II- REPRISES AUX PROVISIONS	25 431	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	-	
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	172 333		IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		
TOTAL GENERAL	4 232 399		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		40 864	TOTAL GENERAL	4 232 399	3 694 505
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		42 956			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		3 538 105	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		3 538 105
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		891 372
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds	2 308 367		Prestations en nature	2 305 687	
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature	2 680	
TOTAL	2 308 367		TOTAL	2 308 367	

(1) Le solde a été réduit d'un montant de 300 000 euros, montant affecté en dotation sans droit de reprise